



Paris, le 12 juillet 2010

N/Réf : SEC/126/2010

Monsieur le Ministre,

Depuis sa création, en 2006, notre organisation s'est toujours attachée à tisser et à entretenir des rapports francs, directs et réguliers avec l'administration centrale du Ministère de l'Intérieur en général, et avec les collaborateurs du cabinet du Ministre en particulier. Concernant votre cabinet, il ne nous semblait pas avoir perçu une volonté contraire jusqu'à ce jour.

C'est donc avec une surprise totale que nous avons appris, le 8 juillet 2010, à la lecture d'un compte rendu d'audience du syndicat majoritaire du corps de commandement, que des évolutions majeures se profilait concernant la formation initiale dispensée aux commissaires de police à l'Ecole Nationale Supérieure de Police.

L'ensemble du corps de conception et de direction considère donc comme un véritable camouflet qu'une décision aussi hautement symbolique que celle de conduire une étude de faisabilité du regroupement des formations initiales des officiers de police et des commissaires de police ait été décidée en catimini, en toute hâte, sans que les deux organisations syndicales représentatives du corps de conception et de direction ne fussent, le moins du monde, consultées.

En effet, chacun d'entre nous perçoit, bien au-delà de cette étude dont certains pourraient naïvement considérer l'objet comme anecdotique, que c'est toute l'architecture à trois corps de la Police Nationale qui risque à très court terme d'être remise en cause.

Personne ne fera en effet croire aux commissaires de police que ceux qui soutiennent de tels projets, en s'appuyant une fois n'est pas coutume sur les impératifs de la Révision Générale des Politiques Publiques, ne voient pas bien au-delà qu'un simple regroupement sur

un même site aux fins d'économies. Nous sommes d'autant plus surpris que nous avons pourtant cru entendre que les grands bouleversements de ce type ne vous tentaient pas, préférant pour votre part inscrire l'action de votre ministère dans la sérénité.

Votre décision de confier cette étude à la nouvelle directrice de l'Ecole Nationale Supérieure de la Police est le seul élément dont nous disposions à ce jour. En effet, nous n'en connaissons par ailleurs, ni le contenu, ni le calendrier. Alors même que nous ignorons toujours si la consultation des organisations représentatives du corps sera jugée opportune, nous tenons à rappeler, au-delà même du fond du débat, que l'activité de l'ENSP ne se limite pas à la formation initiale et qu'il serait pour le moins curieux, après avoir entendu notre ministère vanter à maintes reprises l'action de cet établissement public en matière de formation continue comme de formations partenariales (élus, entreprises publiques, etc.), de le voir aujourd'hui opérer un revirement total en stoppant ou en réduisant drastiquement ces mêmes formations, pour des raisons de gain de place notamment, le campus de l'ENSP n'étant pas extensible à l'infini.

Particulièrement vigilants quant aux suites que vous donnerez à ce dossier dont la sensibilité pour l'ensemble du corps de conception et de direction ne vous aura pas échappé, nous espérons obtenir de votre part des réponses rapides à nos interrogations et à nos inquiétudes.

Dans l'attente, soyez assuré, Monsieur le Ministre, de notre parfaite considération.

**Le Président**  
**Olivier BOISTEAUX**

**Le Secrétaire National**  
**Jean-Paul MEGRET**

**Monsieur Brice HORTEFEUX**  
Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer  
et des Collectivités Territoriales  
Place Beauvau  
75 008 PARIS